

## Fiche-action n°2.2



## A ENGAGER : Adoption d'un SPASER

## QUOI, POURQUOI

## ODD liés :

**Contexte**

Conformément à l'article L2111-3 du code de la commande publique, les acheteurs sont tenus d'élaborer un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables lorsque le montant annuel total de leurs achats dépasse 50 millions d'euros hors taxes.

Actuellement, les achats de l'Université s'élèvent en moyenne à 20 millions d'euros par an (soit 12% du budget initial). Cependant, en 2023, en raison de la mise en œuvre de la phase 3 du projet de construction de la RUCHE, les engagements de l'établissement ont atteint un niveau exceptionnel de près de 58 millions d'euros (soit 29% de part achat). Ces volumes financiers associés à la volonté de l'ensemble de acteurs de l'Université (gouvernance, communauté) de renforcer son engagement en faveur d'un développement durable et responsable, ont déjà conduit à de nombreuses actions, y compris dans le domaine de la commande publique :

- en septembre 2018, l'Université a affirmé son engagement pour une gestion écologique et sa responsabilité éco-citoyenne ;
- en septembre 2021, elle a adopté une feuille de route stratégique pour la transition écologique et environnementale ;
- par une délibération du Conseil d'administration lors de la séance du 31 mai 2024, l'Université a rendu obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, certaines dispositions de la loi Climat et résilience dont l'entrée en vigueur est prévue le 21 août 2026. Ainsi, de manière anticipée, le guide de l'achat rend désormais obligatoire l'intégration de considérations sociales et environnementales dans ses contrats, en ligne avec les objectifs du Plan nationale des achats durables 2021-2025.

**Descriptif et analyse de l'action****Descriptif détaillé de l'action :**

Ce schéma pourrait être un instrument efficace pour engager l'établissement dans une démarche de développement durable (promotion, planification et mise en place d'une stratégie RSE pour les achats).

Rendu public, ce schéma déterminera les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social, sociétal et écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Au-delà des obligations légales, le SPASER permettrait à l'Université :

- de traduire et d'intensifier les orientations politiques de la gouvernance en matière de développement durable et responsable au travers d'une matière transversale : la commande publique (l'achat est indispensable à l'exercice des missions de notre établissement, il est au cœur de la maîtrise juridique et financière des risques, soutient notre capacité d'action et façonne notre relation avec l'environnement socio-économique, tout en reflétant nos politiques stratégiques et nos valeurs) ;

- d'impliquer les directions métiers, composantes et laboratoires dans la définition et la mise en œuvre de ces orientations ;
- de se doter d'une feuille de route fondée sur une approche pragmatique et concrète ;
- de promouvoir les pratiques achats responsables en cohérences avec les objectifs poursuivis ;
- de contribuer à un dialogue vertueux avec le tissu économique.

### **Action nouvelle ou déjà existante à reconduire, améliorer**

Action nouvelle

#### **Analyse stratégique de l'action :**

##### ***Opportunités externes :***

- la réglementation encourage et encadre largement les achats responsables, créant ainsi un environnement favorable pour l'adoption de cette action ;
- le tissu économique offre de plus en plus d'options/alternatives pour des achats responsables, facilitant l'intégration de l'action ;
- les objectifs du SPASER peuvent mener à des actions qui sont partiellement couvertes par des financements ;
- la communauté, et plus largement les citoyens, soutiennent de plus en plus les initiatives durables. Les personnes publiques qui prennent de l'avance peuvent bénéficier d'une meilleure image, y compris sur le plan de la « marque employeur » ;
- aucun établissement d'enseignement supérieur et de la recherche n'a encore adopté un SPASER sur la région lyonnaise. Cela pourrait donc mettre en avant le caractère pionnier de la démarche.

##### ***Freins externes :***

- sur certains secteurs spécifiques (ex : textile, informatique, etc.), il y a une plus faible maturité du marché pour certains produits durables et responsables.
- certains fournisseurs peuvent se montrer réticents à intégrer des pratiques durables, complexifiant la collaboration et nécessitant de trouver de nouveaux partenaires (résiliation anticipée de marchés, application de sanctions contractuelles, négociations difficiles, etc.) ;
- l'obtention de labels et de certifications et/ou l'intégration de nos considérations sociales et environnementales peut être coûteuse pour les fournisseurs, limitant ainsi l'offre de produits et services disponibles sur le marché (exemple : la traçabilité des matériaux et des processus utilisés dans les chaînes d'approvisionnement internationales peut être difficile à obtenir, compliquant l'évaluation de l'impact écologique ou social des achats) ;
- certains projets peuvent nécessiter des achats urgents, laissant peu de temps pour une évaluation approfondie des critères environnementaux et sociaux, et freinant l'application rigoureuse du SPASER ;
- les solutions et/ou les actions eco-responsables peuvent nécessiter un investissement initial plus élevé pour l'Université, pouvant être un frein dans une situation budgétaire contrainte ou en période d'inflation économique ;
- dans certains cas, il peut être difficile de trouver le bon indicateur et ou de mesurer avec précision l'impact réel des achats responsables de l'établissement faute de données fiables.

##### ***Bénéfices, avantages :***

- le SPASER représente l'opportunité pour l'université de se doter d'une feuille de route visant à aller, via des actions concrètes, transversales et mesurables, plus loin en matière d'achats durables afin d'atteindre les objectifs fixés par la Direction des Achats de l'Etat et faire de la commande publique un puissant levier de développement durable ;
- amélioration de la crédibilité et de l'image de l'Université auprès des usagers et des partenaires ;

- en mettant des actions qui peuvent indirectement être en faveur du tissu local (clauses environnementales, politique attractive sur les TPE/PME, etc.) le SPASER peut contribuer à dynamiser l'économie locale ;
- réduction des risques juridiques : permet d'identifier les éventuelles carences de l'Université et réduire l'exposition. Par ailleurs, en cas de nouvel abaissement du seuil de mise en place obligatoire du SPASER, l'Université pourrait s'éviter de devoir mener cette action en urgence (avec le risque de tensions et d'abus sur le marché du conseil) ;
- l'innovation et l'adaptation aux nouvelles technologies. En intégrant des critères socialement et écologiquement responsables dans les achats, l'Université est encouragée à se tourner vers des produits et services plus innovants et à adopter de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement ;
- motivation des agents autour d'une politique globale d'achat responsable porteuse de sens et d'actions concrètes. En mettant en place un SPASER, l'Université pourrait renforcer le sentiment d'appartenance des agents, ce qui peut conduire à une meilleure rétention des talents et à une culture administrative plus positive et mobilisatrice autour d'objectifs communs et responsables ;
- effets positifs à long terme : les investissements initiaux dans des pratiques responsables peuvent se traduire par des économies de coûts, y compris sur les externalités sociales et environnementales, à long terme (réduction de la consommation d'énergie, diminution des déchets, etc.).

**Coûts, inconvénients :**

- l'élaboration du SPASER est un travail « laborieux » qui nécessite la mise en place d'une démarche collaborative à l'échelle de l'établissement, ce document impactant directement la politique d'achat de l'acheteur public + articulation avec les autres schémas directeurs de l'Université à prévoir ;
- si le SPASER est de nature à répondre aux ODD, la commande publique est gouvernée par des principes cardinaux fixés par l'article L3 du code de la commande publique (égalité de traitement, libre accès à la procédure, transparence). Ces principes sont susceptibles de limiter les marges de manœuvres de l'acheteur + certains outils ou principes (exemple : calculette carbone, analyse en « Total Cost of Ownership », favoriser géographiquement les acteurs locaux) ne sont pas compatibles avec le code de la commande publique ;
- la mise en œuvre du SPASER peut prolonger les délais d'achat et accroître la charge administrative, notamment sur les opérations préalables aux achats (développement et professionnalisation des services sur les activités de sourcing, benchmark, etc.), lors de la rédaction des contrats (faisabilité juridique) ou bien encore dans le contrôle des prestations (conformité des prestations, mesures et bilan achats plus réguliers, etc.) ;
- évaluer avec précision les bénéfices environnementaux ou sociaux des achats peut s'avérer compliqué et incertain, limitant ainsi la visibilité sur certains résultats obtenus ;
- des coûts spécifiques sont à prendre en considération :

1) coûts de transaction - honoraires de consultants spécialisés pour aider à l'élaboration du SPASER + le cas échéant, « service après-vente » dans lequel le prestataire serait de retour à différents moments qui correspondrait à un jalon entre deux étapes. Sa présence permettrait de valider le jalon, de vérifier que le cadre méthodologique est maîtrisé ;

2) coûts d'organisation - pour s'assurer tout au long de l'achat que les fournisseurs respectent les exigences environnementales et sociales, réorganisation des processus achat avec des actions de planification à prévoir parfois, voir des modifications organisationnelles pour les services supports - nécessité de concentrer à minima 0,5 ETP DAJIM en « chef de projet » sur plusieurs mois afin de suivre le processus d'élaboration, organiser COPIL et COTECH, suivre le prestataire pour conserver la maîtrise du projet, capitaliser sur les apports de l'AMO, mobiliser les parties prenantes, et vérifier que les livrables et autres préconisations vont bien dans le sens attendu, etc.

Nota : Une externalisation ne semble pas pertinente si elle est réalisée dans la seule optique de « décharger » le service de la commande publique, car construire un SPASER requiert toujours de consommer des ressources internes (coût d'organisation) avec beaucoup de temps collectifs de l'audit au livrable (co-construction et concertation). Le temps passé ne se limite pas à la production du document, et il faut également penser à l'animation/communication du dispositif dans la durée pour que les objectifs et actions définis dans le SPASER se traduisent dans la réalité.

### **Enjeu(x) servi(s) par l'action**

Cf. ci-dessus

## **QUAND**

### **Calendrier prévisionnel**

#### **Date de début du projet / Date de fin :**

Le projet pourrait commencer en 2026, avec une mise en œuvre prévue pour la période allant de 2027 à 2032, ce qui en fait un projet pluriannuel.

#### **Etapes**

1) formation de l'ETP en charge du pilotage du SPASER en 2025 ;

2) cadrage de la mission

La formalisation des achats responsables par un acheteur public via un SPASER est un projet à part entière. Par conséquent, la gestion de projet est primordiale et la première étape est donc de cadrer : périmètre, gouvernance, planning, budget, contraintes, identification des parties internes et externes, etc. ;

3) le cas échéant, lancement d'une consultation AMO d'ici la fin 2025 pour un début d'exécution à partir de 2026 ;

4) réalisation de l'état des lieux et de l'analyse critique

Un diagnostic des pratiques, plus particulièrement sur les achats responsables, constitue un prérequis avant de rédiger un SPASER. Le but est de faire émerger les axes forts déjà mis en place et d'identifier les pistes d'amélioration. L'analyse critique est réalisée avec une étude documentaire, des ateliers avec les parties prenantes, des questionnaires, des entretiens, etc. ;

5) définition des besoins, des axes thématiques et des objectifs ;

6) choix des indicateurs et des outils de mesure et de pilotage ;

7) construction des outils de mise en œuvre et de suivi, conduite du changement et communication, etc. pour préparer la mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;

8) suivi en 2027 et 2028 de la mise en œuvre du SPASER, mesure des indicateurs, communication, formation de la communauté, etc.

## QUI, POUR QUI

### Pilotage de l'action

#### Prénom NOM - Direction et service, composante, laboratoire

Nicolas MANAVELLA, Responsable du service de la commande publique, des achats et des assurances, DAJIM

### Acteurs-clés

**Gouvernance** : VP Transition écologique et/ou VP ayant dans son périmètre les achats

**Services** : DAJIM mais des référents pourraient aussi être identifiés pour les direction et services supports les plus importantes (DSI, DIMMO, SCD, etc.)

**Composantes** : des référents pourraient aussi être identifiés pour les composantes enregistrant les fortes consommations ;

**Laboratoires** : des référents pourraient aussi être identifiés pour les laboratoires enregistrant les fortes consommations ;

**Usagers** : possible par échantillonnage représentatif des étudiants ou collaboration avec le VP étudiant

#### Partenaires externes :

- recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage possible avec transférabilité de la compétence et capitalisation au sein de la DAJIM ;
- possibilité de travailler avec groupe-miroir.

### Publics visés

**Typologie (enseignants-chercheurs, Biatss, étudiants, ...)** : ensemble de la communauté universitaire

**Nombre de personnes concernées par l'action** : difficilement déterminable à ce stade

## COMMENT, CIBLE

### Objectif chiffré pour l'action / Indicateur de résultat

Elaboration d'un SPASER avant le 31 décembre 2026

### Indicateur(s) de suivi

Cf. Indicateurs PAP : cibles imposées par l'Etat :

30 % des contrats de la commande publique avec des considérations sociales en 2026

100 % des contrats de la commande publique avec considérations environnementales en 2026

**Articulation avec :**    le contrat pluriannuel     le COMP     le PAP     le SPSI

Potentiellement, une articulation avec le COMP et le SPSI est également possible.

### Outils et ressources

-solution A : recours à un AMO spécialisé (une étude de marché est nécessaire pour obtenir des devis spécifiques et adaptés à la situation de l'Université). Variable selon les missions confiées, pouvant aller de 20 k € à 50 k € + 0,5 ETP supplémentaire DAJIM durant plusieurs mois ;

-solution B : 1 ETP supplémentaire DAJIM, dédié en « mode projet » jusqu'à la mise en œuvre du SPASER avec des frais de formation préalable à la méthodologie du SPASER.

### Estimation des moyens nécessaires pour 2025

**Humains :**

**Financiers :**

**Fonctionnement** : en toutes hypothèses, formation préalable à la méthodologie du SPASER.

**Investissement** :

**Autres** :

**Estimation des moyens nécessaires pour 2026**

**Humains** : 0,5 ETP (sans AMO) à 1 ETP sur l'année si AMO

**Financiers** :

**Fonctionnement** : si recours à un AMO de 20k € à 50 k selon l'étendue de la mission confiée.

**Investissement** :

**Autres** :

**Estimation des moyens nécessaires pour 2027**

**Humains** : 0,25 ETP

**Financiers** :

**Fonctionnement** : si recours à un AMO voir pour cette mission complémentaire.

**Investissement** :

**Autres** : acquisitions d'outils spécifiques pour le suivi des objectifs (logiciels, etc.) ?

**Estimation des moyens nécessaires pour 2028**

**Humains** : 0,25 ETP

**Financiers** :

**Fonctionnement** : si recours à un AMO voir pour cette mission complémentaire.

**Investissement** :

**Autres** :

COMP = Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance

PAP = Projet Annuel de Performance

SPSI = Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

**EN COMPLEMENT**

**Documents de référence :**

<https://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/2023/02/guide-spaser-1fev.pdf>

**Remarques** : Sans objet